



Relevé de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2018

Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

▪ Etaient présents : Jeep® ÉLITE

ANTIBES SHARKS (M&P)
BOULAZAC BASKET (P)
JL BOURG BASKET (M&P)
ELAN CHALON (M&P)
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET (M&P)
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
FOS PROVENCE BASKET
LE MANS SARTHE BASKET
ESSM LE PORTEL (P)
LIMOGES CSP SASP
ASVEL LYON-VILLEURBANNE
AS MONACO BASKET (M&P)
NANTERRE 92 SAS
LEVALLOIS METROPOLITANS
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
STRASBOURG IG

Représentés par :

Philippe BORIE
Martial BELLON
Fabrice PACQUELET
Remy DELPON
Michel GOBILLOT
Didier BARRE
Jean-Louis BORG
Christian DEVOS
Jean-Pierre BARNES
Christophe LE BOUILLE
André ROSTOL
Youri VERIERAS
Gaetan MULLER
Paul MASSERON
Jean DONNADIEU
Jean-Pierre AUBRY
Didier REY
Martial BELLON

18 clubs présents ou représentés, soit **36** voix pour les votes.

▪ Etaient présents : Pro B

AIX MAURIENNE SAVOIE BASK (M&P)
ADA BLOIS BASKET 41
CAEN BASKET CALVADOS
C'CHARTRES BASKET MASCULIN
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H. (P)
ALM EVREUX
PARIS BASKETBALL (M&P)
BASKET CLUB GRIES OBERHOFFEN
LILLE METROPOLE BASKET (M&P)
HERMINE DE NANTES
POITIERS BASKET 86
ORLEANS LOIRET BASKET (M&P)
UJAP QUIMPER 29
CHORALE DE ROANNE
ROUEN METROPOLE BASKET (P)
SLUC NANCY
JA VICHY-CLERMONT (P)

Représentés par :

Jean-Paul GENON
Paul SEIGNOLLE
Franck DANET
Anthony HERMELINE
Jean-Luc CADIO
André ROSTOL
Romuald COUSTRE
Romuald ROECKEL
Bienvenue DJOMANTIN
Jean-Luc CADIO
Louis BORDONNEAU
Vincent FONTAINE
Bernard KERVAREC
Daniel PEREZ
Daniel PEREZ
Philippe DURST
Paul SEIGNOLLE

1 club est excusé : SAINT CHAMOND BASKET

17 clubs présents ou représentés, soit 17 voix pour les votes.

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :

Etaient présents : M. BERAL
M. MULLER
M. CHIRON
M. LEMASSON
M. DIOUMASSI

Etaient absents excusés : M. BEYINA
M. PHILIPPEAU

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etaient absents excusés : M. BARDERA
Mme NDONGUE
M. JEHANNO

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 5 soit 5 voix pour les votes.

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etaient présents : M. MERLIOT (représentant également M. SALMON)
M. LEGNAME (représentant également M. VENDRAN)

Etaient absents excusés : M. SALMON (représenté par M. MERLIOT)
M. VENDRAN (représenté par M. JEHANNO)

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : **4 soit 8 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : **M. José RUIZ**

- **Le représentant des joueurs :**

Etait absent excusé : **M. SY**

- **Le représentant des arbitres :**

Etait présent : **M. Jean-Charles COLLIN**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : **3 soit 3 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

M. Jean-Pierre HUNCKLER **Vice-Président FFBB**

M. Jean-Michel BELLE **Commissaire aux Comptes**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

47 membres sur 54, représentant 69 voix sur 76 sont présents ou représentés (16 pouvoirs).

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 approuve à l'unanimité les Procès-Verbaux des Assemblées Générales du 25 juin 2018.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 approuve à l'unanimité le rapport d'activité de l'exercice 2017-2018.

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 approuve à l'unanimité moins une abstention le rapport de gestion 2017 / 2018.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2017 / 2018 après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017/2018 clos le 30 Juin 2018.

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 propose l'affectation du résultat net : profit de l'exercice dont le montant est de 77 537 euros au poste « Autres Réserves » qui passe de 1 086 607 euros à 1 164 144 euros.

Résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 donne Quitus de sa Gestion au Président Alain BERAL.

Résolution n°7 :

Le Budget prévisionnel de l'exercice 2018/2019 est soumis à l'approbation des membres. Ces derniers sollicitent un vote à bulletins secrets.

Résultat des votes :

47 votants - 69 voix exprimées

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 15 voix

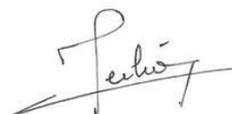
Abstentions : 11 voix

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 septembre 2018 approuve le Budget prévisionnel de l'exercice 2018/2019.

*



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**